



NETTOYAGE INFO

GRILLE DES SALAIRES APPLICABLE AU 1^{er} JUILLET 2023



FILIERE EXPLOITATION		
Niveau	Ech.	Taux horaire
MAITRISE - MP	MP5*	20,55
	MP4*	19,01
	MP3	17,06
	MP2	15,39
	MP1	14,56
Niveau	Ech.	
CHEF D'EQUIPE - CE	3	14,50
	2	14,33
	1	13,55
Niveau	Ech.	A
ATQS	3	14,04
	2	13,06
	1	12,36
AQS	3	12,13
	2	12,03
	1	11,92
AS	ASCS**	11,86
	ASC**	11,79
	ASP**	11,75

A : Propreté ou Prestations associées

B : Propreté et Prestations associées
(sous réserve d'exercice continu pendant 3 mois hors cas de remplacement)

* Assimilé cadre



Majoration travail de nuit :

- travaux réguliers : 20% (si ancienneté avant le 01/01/1995 : 50%)
- travaux occasionnels : 100%
- prime de panier : 2 MG par nuit de 6h30

Travail du dimanche :

- travaux d'entretien régulier : 20%
- travaux occasionnels : 100%

Travail des jours fériés :

- travaux régulier : 50%
- travaux occasionnels : 100%

Prime d'expérience :

Le taux horaire est majoré suivant l'ancienneté.

- après 4 ans : 2%
- après 6 ans : 3%

****nouvelles appellations résultant de l'avenant n°20 du 11 mai 2021, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023 (arrêté d'extension NOR : MTRT2126848A du 17 septembre 2021, JO du 30 septembre 2021), précisant les règles de conversion suivantes : AS1 devient ASP ; AS2 devient ASC, et AS3 devient ASCS.**

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Niveau	Ech.	Taux horaire
MAITRISE - MA	MA3*	20,35
	MA2	19,30
	MA1	17,19
EMPLOYES - EA	EA4	15,29
	EA3	13,98
	EA2	12,70
	EA1	11,85

Le temps nécessaire à l'habillage et au déshabillage doit être payé comme du travail effectif. De plus, l'entretien de la tenue doit être à la charge de l'entreprise.

Surveillez vos fiches de paie, les sociétés de nettoyage pratiquent un abattement de 8% du salaire brut pour le calcul des cotisations. Cette pratique, qui baisse vos cotisations, a été interdite par une décision jurisprudentielle.

INFOS / CONTACT :



cnt-so.org



contact@cnt-so.org



[cnt.so](https://www.facebook.com/cnt.so)



[cntso_fr](https://twitter.com/cntso_fr)



09 87 53 87 56



CNTSO



TRAVAILLEUR·EUSE DU NETTOYAGE : STOP AU MÉPRIS ET À L'EXPLOITATION !



Nous sommes près de 500 000 salarié·es du nettoyage. Notre situation est de plus en plus mauvaise : contrats de travail précaires, salaires de misère, conditions de travail d'un autre âge, droits syndicaux et sociaux bafoués, dignité piétinée, mépris des patrons.

AVEC LA CNT-SO ON REVENDIQUE POUR TOUTES ET TOUS :

- le paiement de toutes les heures travaillées et le respect du droit du Travail
- l'augmentation des salaires ;
- une convention du nettoyage unique et revalorisée ;
- un 13e mois comme dans les conventions collectives « manuferro » et aéroportuaire ;
- une prime de panier ;
- l'abrogation de la classification "bidon" mise en place en novembre 2002 ;
- la transformation en CDI de tous les CDD et contrats d'intérim bidon
- la diminution des cadences de travail ;
- le droit à la formation ;
- le droit au 1% logement ;
- la reconnaissance de la pénibilité du travail (travail fractionné, travail de nuit...).

Salaires, conditions de travail... Nous pouvons défendre nos droits et salaires, conditions de travail... Nous pouvons défendre nos droits et en gagner de nouveaux en nous mobilisant tous ensemble ! en gagner de nouveaux en nous mobilisant tous ensemble !

PAR L'ACTION SYNDICALE ET LA GRÈVE

LES SYNDIQUÉ·ES DE LA CNT-SO ONT GAGNÉ LOCALEMENT :

- fin du paiement à la chambre dans les hôtels ;
- augmentation des qualifications (passage de AS1 jusqu'à AQS3 pour les mêmes missions) ;
- augmentation des contrats et des embauches en CDI ;
- primes de Panier (jusqu'à 8€80 brut/jour) ;
- primes de fin d'année ou mise en place progressive du 1 3° mois ;
- suppression de la clause de mobilité ;
- plannings remis à l'avance. Amélioration des repos ;
- respect du personnel et des droits syndicaux.

**Ce qui a été possible sur ces sites/sociétés est possible ailleurs !
Regroupons-nous au sein du syndicat CNT-Solidarité Ouvrière pour imposer le respect de nos droits et de notre dignité !**

INFOS / CONTACT :



cnt-so.org



contact@cnt-so.org



cnt.so



cntso_fr



09 87 53 87 56



CNTSO

